

Chauffeur de minibus Mandat et rémunération

On demande au chauffeur engagé pour le transport de l'activité d'avoir avec lui un téléphone cellulaire. Si ce dernier n'a pas de cellulaire, ou préfère utiliser un téléphone du Cégep, il en fera la demande à Sonia Côté à l'audiovisuel de la Bibliothèque. Le chauffeur aura à communiquer le numéro du cellulaire à la Vie Étudiante (VÉ) et celui-ci sera noté au calendrier des activités.

Mandat des chauffeurs :

- ✚ Détenir le permis de conduire exigé;
- ✚ Agir de façon responsable et préventive en tout temps;
- ✚ Représenter le Cégep de Matane de façon professionnelle en tout temps;
- ✚ Prendre possession du véhicule chez le locateur et en faire l'inspection;
- ✚ Accueillir les étudiants et les étudiantes et expliquer l'itinéraire;
- ✚ Remplir la fiche journalière de conduite;
- ✚ Être complémentaire aux interventions de l'entraîneur ou de l'organisateur;
- ✚ Faire le plein lors des déplacements et avant de retourner le véhicule;
- ✚ Retourner le véhicule au locateur;
- ✚ Faire un suivi après la sortie auprès de la Vie Étudiante;
- ✚ Respecter les règles d'éthique et règlements en vigueur.

Rémunération des chauffeurs :

Nombre d'heures de conduite (soit une heure par 100 km)	x 20 \$ de l'heure
Forfait disponibilité lors du tournoi, compétition ou activité	1 heure par jour à 20 \$
Prise de possession et retour du véhicule	2 heures à 20 \$
Frais de repas selon tarifs en vigueur et chambre en occupation simple	